

WORLD HEALTH
ORGANIZATION

DIXIEME ASSEMBLEE MONDIALE
DE LA SANTE

Point de l'ordre du jour
supplémentaire

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

A10/10
8 mai 1957

ORIGINAL : RUSSE

PROPOSITION PRESENTÉE PAR LA DELEGATION DE
L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

Le Directeur général a reçu, le 7 mai 1957, la communication
suivante du Chef de la Délégation de l'Union des Républiques Socialistes
Soviétiques à la Dixième Assemblée mondiale de la Santé :

"En vertu de l'Article 12 du Règlement intérieur de
l'Assemblée de la Santé, et pour faciliter sa participation
à l'étude des questions en discussion, la Délégation de l'Union
Soviétique demande que la langue russe soit utilisée sur un
pied d'égalité avec les langues de travail et l'espagnol.

La Délégation de l'Union Soviétique demande donc que les
Articles 79, 80 et 83 du Règlement intérieur de l'Assemblée de
la Santé soient amendés en conséquence.

Le Chef de la Délégation de l'URSS
à la Dixième Assemblée mondiale de la Santé

M. Komutov " :